

Réunion de budget du 4 avril 2017

Commune de St Laurent de Cuves

Compte administratif

En fonctionnement

Les dépenses sont de 309 865.19 € et les recettes de 401 289.15 € auquel il faut ajouter l'excédent constaté au 31 décembre 2015 de 208 273.92 d'où un excédent de fonctionnement de 299 697.88 €

En investissement les dépenses sont égales à 246 632.96, les recettes à 49 975.76 € € auquel il faut ajouter l'excédent de l'année passée de 44 608.39 € d'où un solde d'investissement négatif de 152 048.81 €

La commune présente un excédent global de 147 649.07 €

Les travaux aux anciennes écoles sont terminés. Les 3 logements sont loués pour une recette globale de 1 130 € par mois.

Sont budgétisés sur l'année en cours, la voirie autour des logements et dans la rue des écoles pour 24 000 € ainsi que l'éclairage public solaire.

Budget 2017

En fonctionnement, les comptes s'équilibrent à 452 659.07 € en fonctionnement et à 455 596.81 € € en investissement.

Principaux postes de recettes d'investissement : La vente du presbytère (175 000 €) le remboursement de TVA (13 001 €) le virement de la section de fonctionnement (47 000 €) et l'excédent de fonctionnement capitalisés (192 865.81 €).

En dépenses d'investissement : le début de chantier de la rénovation du logement 2 rue de l'église (100 424 €), des travaux de voirie (20 000 €) l'achat d'une voiture et une remorque (5000 €) l'achat d'un tracteur tondeuse (6 000 €) les restes à réaliser (travaux en cours en fin d'année et régulariser au cours de cette année (50 817 €)

Taux d'imposition

Suite au regroupement des communautés de commune dans la communauté d'agglomération et pour respecter le principe de la neutralité fiscale les taux d'imposition votés sont les suivants : Taxe d'habitation 5.54 %

Taxe foncière bâtie 9.64 %

Taxe foncière non bâtie 19.32 %

Divers

Le conseil renouvelle la convention avec la Fédération départementale du groupement de défense des nuisibles dans le cadre du suivi du frelon asiatique (16 € pour l'année 2017)

La convention entre la commune et le syndicat départemental de secours et d'incendie pour le service sécurité pendant le festival « PAILLONS DE NUIT » est reconduite.